

Arrêté UFR Sciences  
Diplôme d'Établissement - Immunologie 2024-2025

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Établissement,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Le jury du Diplôme d'Établissement « **Immunologie** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

DU - Immunologie
<b>Semestre 1</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b> <u>Président(e) :</u> Frédérique FORQUET <u>Suppléant(e) :</u> Franck GALLAND  <u>Liste des membres :</u> <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b> <u>Liste des membres :</u> membre titulaire Carole BERRUYER/ Suppléant Béatrice NAL-ROGIER
<b>Semestre 2 et Jury d'année</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b> <u>Président(e) :</u> Frédérique FORQUET <u>Suppléant(e) :</u> Franck GALLAND  <u>Liste des membres :</u> <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b> <u>Liste des membres :</u> membre titulaire Carole BERRUYER/ Suppléant Béatrice NAL-ROGIER

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 12 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,  
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne  
  
Laurence MOURET  
